

Commission « Gestion qualitative de la ressource » SAGE Seudre

Compte-rendu synthétique de la réunion du 25 septembre 2009 – Saujon – 9h30

Etaient présents :

- Pascal FERCHAUDPrésident de la CLE du SAGE Seudre
- Alain PUYON Vice-président de la CLE du SAGE Seudre - SIAH de la Haute Seudre
- Odile DAX Agglomération Royan Atlantique
- Jérôme FAURIOT ADASEA 17
- Claude CHARLES ASCO des Marais de La Tremblade
- René MORILLON ASCO des Marais Doux de La Tremblade
- Michel BERTIN Association APROMARAIS
- Benoît BITEAU Association Nature Environnement 17
- Bernard DURAND Association UFC Que Choisir
- Philippe MENON CCI de Rochefort et de Saintonge
- Lydie LE BARS Conseil Général de la Charente-Maritime
- Isabelle BOBO DDAF de la Charente Maritime
- Eric LACLAU DDAM de la Charente Maritime
- Michel LAGRANGE DDE de la Charente Maritime
- Gérald VIAUD Section Régionale Conchylicole de Poitou-Charentes
- Pierre CHAMBON FREDON (GRAP Poitou-Charentes)
- Olivier LE MAIRE IFREMER
- Tiphaine RIVIERE Mission pour un PNM Estuaire de la Gironde et Pertuis Charentais
- Gérard SEGUINEAUD Syndicat de la Haute-Seudre
- Christophe CHASTAING UNIMA
- Corinne CADIOU Animatrice du SAGE Seudre

Etaient excusés :

- Jean-François LEBOURG DIREN Poitou-Charentes
- Frédéric HUNEAU Université de Bordeaux
- Nathalie PECHEUX Conseil Régional Poitou-Charentes

L'ordre du jour était le suivant :

- 1- Rappel de l'état d'avancement du SAGE
- 2- Etat des lieux du bassin : remarques, perceptions et connaissances des acteurs
- 3- Elaboration du diagnostic : échanges et débats autour de la définition des enjeux
- 4 - Déroulement des prochaines réunions du SAGE
- 5 - Questions diverses

Pascal FERCHAUD, Président de la CLE et Président de la commission Gestion qualitative de la ressource, accueille les participants. Il indique que le cadre des commissions thématiques mis en place est une organisation débutante qui peut être remise en question et où toutes les suggestions pour une meilleure efficacité seront prises en compte avec attention.

Ordre du jour n°1 : Rappel de l'état d'avancement du SAGE

Corinne CADIOU rappelle les grandes étapes qui vont rythmer l'élaboration du SAGE depuis l'installation de la CLE le 19 mai 2009 à la validation du projet de SAGE prévue en 2013.

Le SAGE est en effet une procédure réglementée qui nécessite de valider 6 séquences qui sont :

- La phase **Etat des lieux** qui consiste en un recueil des données et des connaissances existantes en termes de milieux, d'usages et d'acteurs
- La phase **Diagnostic** qui doit permettre l'analyse des interactions entre usages et milieux,
- La phase **Tendances et scénarios**, dont l'objectif est d'estimer l'évolution des usages, de leurs impacts sur le milieu en tenant compte des mesures correctrices en cours ou programmées, à différentes échéances (2015, 2020...),
- La phase du **choix de la stratégie**, dont le but est d'analyser les conséquences des scénarios définis (tendanciel et variantes) en terme d'évolution des pressions, de conséquences socio-économiques et d'atteinte ou non du bon état des eaux au sens de la DCE,
- la **rédaction des produits du SAGE** :
 - le PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques) qui doit définir les objectifs du SAGE et les moyens pour les atteindre
 - le Règlement, qui consiste en la rédaction de règles édictées par la CLE afin d'assurer la réalisation des objectifs prioritaires du PAGD
- la **validation et l'approbation du SAGE**, qui consiste en :
 - la validation du projet de SAGE par la CLE,
 - l'envoi du projet pour avis des collectivités et chambres consulaires du bassin, du préfet coordonnateur de bassin et du Comité de bassin Adour Garonne dans les 4 mois
 - le retour à la CLE pour recueil des avis
 - la soumission du projet à enquête publique (2 mois maximum)
 - l'adoption éventuelle des observations par la CLE
 - l'approbation du SAGE par le préfet de Charente-Maritime et la publication de l'arrêté d'approbation

Les commissions thématiques, au nombre de trois, pourront être amenées à évoluer dans le temps, selon l'avancée de l'élaboration du SAGE.

Ordre du jour n°2 : Etat des lieux du bassin : remarques, perceptions et connaissances des acteurs

Pascal FERCHAUD explique que l'état des lieux du bassin doit permettre de faire l'inventaire de l'existant et de ce qui peut manquer. Sa validation doit être partagée par tous. Il propose de faire un tour de table afin de connaître les données pouvant enrichir le projet d'état des lieux réalisé par Corinne CADIOU.

Alain LEMOINE, de l'IFREMER, informe de l'existence en Seudre de points de suivi en continu de la température et de la salinité lors de la période hivernale d'affinage, période cruciale avant la commercialisation des huîtres pour les fêtes de fin d'année.

Michel BERTIN, de l'association APROMARAIS, interpelle sur les problèmes de pollution récurrente que connaît le bassin ostréicole à cause des rejets d'eau douce provenant des bassins versants. Il revient sur le projet d'étude sur la qualité et la quantité d'eau douce rejetée dans l'estuaire, proposée par l'UNIMA et qui n'a pas abouti faute de portage financier de l'Agglomération Royan Atlantique.

Pascal FERCHAUD entend la demande de Michel BERTIN et propose d'étudier l'opportunité d'une étude supplémentaire portée par le Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre.

Christophe CHASTAING, de l'UNIMA, revient sur le projet d'étude proposée, donc l'objectif est d'inventorier les exutoires d'eaux pluviales afin de connaître les risques pour l'activité ostréicole en termes de dessalure et de dégradation de la qualité.

Olivier LEMOINE indique qu'il dispose d'une étude réalisée pour le compte de la SRC inventariant les points noirs bactériologiques du bassin ostréicole.

Michel LAGRANGE, du Service de police des eaux littorales de la DDE, indique qu'il est primordial d'analyser la qualité des sédiments puisqu'ils gardent en mémoire les différentes pollutions contrairement à l'eau qui ne présente la qualité qu'à un instant T. Concernant l'analyse des eaux, il conseille de réaliser les mesures au premier flot des événements pluviaux.

Christophe CHASTAING affirme qu'il est important que la gestion du pluvial ne se limite pas au simple échelon communal car les collectivités ne peuvent assumer seules le poids financier de cette gestion.

Michel BERTIN indique que certains riverains ont des comportements qui portent préjudice au milieu, comme une personne qui a stocké une énorme quantité de fumier à proximité immédiate du chenal de l'Atelier.

René MORILLON, de l'ASCO des marais de La Tremblade, regrette qu'il n'y ait pas davantage de prise en compte de la protection de la ressource en eau dans les PLU. Il déplore la construction de lotissements sur la commune des Mathes en zones humides.

Christophe CHASTAING tient à la disposition de la CLE la liste de l'ensemble des administrateurs de réseaux de qualité d'eau existants suite à une étude menée en 2003.

Pour Benoît BITEAU, de l'association Nature Environnement 17, il est fondamental d'identifier les zones à vocations environnementales détournées de leurs fonctions premières. L'objectif est de montrer l'influence de l'évolution des pratiques, notamment culturelles, sur la gestion quantitative et qualitative de la ressource.

Eric LACLAU, de la DDAM, indique qu'il existe une plate-forme cartographique mise en place par l'Etat, CARTELIE, qui met à disposition de nombreuses données sur l'occupation du sol.

Philippe BLACHIER, du CREAA, met à disposition de la CLE la cartographie des usages dans le marais de Seudre, réalisée dans le cadre du schéma aquacole.

Ordre du jour n°3 : Elaboration du diagnostic : échanges et débats autour de la définition des enjeux

Ce point de l'ordre du jour est finalement reporté à une commission ultérieure.

Ordre du jour n°4 : Déroulement des prochaines réunions du SAGE

La 2^e commission Gestion qualitative devrait avoir lieu courant décembre. L'objectif sera notamment de valider les corrections et ajouts apportés au document de travail réalisé par Corinne CADIOU.

La 2^e Commission Locale de l'Eau, prévue initialement le 17 décembre 2009, sera décalée au courant du mois de janvier.

La proposition d'une journée de terrain courant novembre est finalement reportée à une date ultérieure.

Ordre du jour n°5 : Questions diverses

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 12H00.